

CHÂTEL-SAINT-GERMAIN

Une convention avec l'Alec

Le conseil municipal de Châtel-Saint-Germain s'est réuni sous la présidence de Robert Marchal.

Plan d'occupation des sols. Au vu de l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 20 janvier 2014, et après avoir entendu les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'exposé de Daniel Payan, adjoint au maire, après en avoir délibéré, le conseil a approuvé la modification du plan d'occupation des sols.

Convention Alec. L'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) de Metz a proposé un conseil en énergie partagée pour accompagner la commune

dans la réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine communal. Cette étude est financée par Metz Métropole. Le conseil a autorisé le maire à signer la convention.

Attribution de subvention. Le conseil municipal a attribué une subvention d'un montant de 450 € à l'ASSE de Châtel-Saint-Germain pour l'organisation du cross Ussep de Châtel-Saint-Germain qui aura lieu le mercredi 2 avril. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Remboursement. Le remboursement du sinistre mobilier urbain rue des Chauvaux, soit 269,50 €.